

PLAN GESTION SERVICES
RCS Paris B 322 324 955

Pal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
27 JUIN 1998
68807 IS

EXTRAIT
du
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 6 JUIN 1996
au 3 Rue de Choiseul - 75002 PARIS

67 1) 688 612 006 - 000 000

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE, LE JEUDI 6 JUIN, A 17 HEURES, LES ASSOCIES DE LA SOCIETE PLAN GESTION SERVICES, SOCIETE EN NOM COLLECTIF AU CAPITAL DE 550.000 FRANCS, SE SONT REUNIS AU 3 RUE DE CHOISEUL 75002 PARIS, EN UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LA CONVOCATION FAITE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE XVIII DES STATUTS.

Sont présents :

- . LA COMPAGNIE FINANCIERE DE CIC ET DE L'UNION EUROPEENNE
(représentée par Monsieur MANSET) qui détient 2749 parts sociales.
- . BARCLAYS BANK PLC
(représentée par Monsieur de FROMENT) qui détient 2749 parts sociales.
- . PLAN GESTION S.N.C.
(représentée par Monsieur PORATO) qui détient 2 parts sociales.

Pal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
27 JUIN 1998

qui détiennent ensemble 5.500 parts sociales sur un total de 5.500, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

L'Assemblée est présidée par Monsieur de FOUCAULT, gérant statutaire présent et acceptant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) Le rapport du Gérant
- 2°) Le rapport du Commissaire aux Comptes
- 3°) Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée
- 4°) L'inventaire, le bilan, le compte de résultat.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I - Rapport du Gérant
- II - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 1995
- III - Approbation desdits comptes
- IV - Affectation des résultats

Le Président donne ensuite lecture du Rapport du Gérant et invite Monsieur Philippe SUDRY, Commissaire aux Comptes, à donner lecture de celui établi par ses soins.



Ces lectures terminées, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de second commissaire aux comptes titulaire la Société BEFEC-PRICE WATERHOUSE pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes publications et formalités légales ou réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme



Luc de FOUCAULT
Gérant statutaire